

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2016
18 heures**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. C. QUESADA - J. JOANNET - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J. M. GUERRE - J. P. BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - R. LOVATY - C. PAGLIA - D. GAILLE - P. JOURDAIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - F. DUWICQUET (à partir de la question n° 4 A) - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la question n° 4 B) - J. Y. CHEGUT - T. LEFAURE - M. MORGAND - S. DELABRE - B. AGUIAR - J. BAPTISTE - C. FAYOLLE - G. MARSONI - M. GUYOT - M. DEMARQUE - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - A. BAURY - G. MAQUIN - C. BENOIT - E. VOITELLIER - Y. J. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - J. L. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY, Conseillers Communautaires,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes E. GOULFERT à E. CUISSET - C. GRELET à F. AGUILERA - M. C. STEYER à S. FONTAINE à F. AGUILERA - M. O. COURSOL à M. JIMENEZ - Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM- F. MINARD. I. DELUNEL - P. SEMET- J. MARMOL - C. LOPEZ - S. GAYET, Conseillers Communautaires.

* * *

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2015- APPROBATION (rapporteur M. le Président)

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DELEGATIONS AU PRESIDENT (rapporteur M. le Président)

M. le Président donne connaissance au Conseil des délibérations des bureaux communautaires du 3 décembre 2015, du 7 et 21 janvier 2016 et du 4 février 2016 ainsi que des décisions qui ont été prises depuis le Conseil Communautaire du 14 décembre 2015.

Cette communication ne fait l'objet d'aucune observation.

N°3 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VVA :

A/ - CONSEIL DE SECURITE CIVILE ET COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. Joseph KUCHNA, pour représenter la Communauté d'Agglomération à la commission départementale des risques naturels majeurs, en qualité de délégué titulaire, et Mme Evelyne VOITELLIER, en qualité de déléguée suppléante.

B/ - COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT

(rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Mme Elisabeth CUISSET, pour représenter la Communauté d'Agglomération au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, en qualité de déléguée suppléante du Président.

N° 4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2016 ET RAPPORTS PREALABLES

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la présentation de plusieurs rapports en plus de celui concernant le débat d'orientation budgétaire.

A/ DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT 2015 (rapporteur M. Michel Aurambout)

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB), d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport porte sur un bilan 2015 des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et sur un bilan des politiques publiques mises en œuvre sur son territoire montrant comment l'ensemble de ses actions participe de façon concomitante et cohérente avec les finalités du développement durable.

➤ **M. Aurambout**, Vice-Président délégué au Développement Durable, fait une présentation du rapport transmis aux conseillers sous forme d'un support pédagogique reprenant les 5 axes majeurs du développement durable pour l'année 2015 qui sont :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- adopter des modes de production et de consommation responsables.

➤ **M. le Président** rappelle que le conseil Communautaire n'a pas à délibérer sur ce rapport mais la discussion est ouverte.

► **M. Skvor** trouve intéressant qu'un rapport développement durable soit réalisé mais il trouverait encore plus intéressant d'avoir un document d'orientation en la matière. Il émet deux remarques au sujet du projet de méthanisation.

« 1- Quoique nous avançons sur la question, nous avons pris du retard et nos partenaires – notamment agriculteurs – s'impatientent voire désespèrent aujourd'hui d'un projet porté par VVA. Le groupe d'agriculteurs de la zone d'Isserpent notamment, s'effiloche, certains envisageant de se tourner vers le photovoltaïque quand les plus fervents commencent à se montrer sceptiques.

Il est donc grand temps d'envoyer un signal clair et ferme sur ce sujet.

2- Seconde remarque qui est liée à celle-ci : ce qui nous fait hésiter sur cette question aujourd'hui, c'est notamment la question du portage et donc du coût induit pour VVA. Il est donc urgent d'ouvrir le débat et de nous positionner.

Pour ma part, je suis favorable à un portage mixte qui puisse associer la souplesse de l'initiative privée à la garantie et à l'arbitrage / la régulation de la collectivité publique.

J'y vois plusieurs avantages :

- le contrôle que la collectivité conserve sur les ressources de son territoire, leur utilisation et les richesses qu'elles génèrent ;
- l'effet de levier que peut offrir l'implication de la collectivité auprès d'acteurs locaux qui n'ont pas la taille critique pour lancer un projet d'envergure ;
- le retour sur investissement que peut offrir une telle démarche : certes, plus coûteux à court terme qu'un simple appel à projet, un portage mixte permet à la collectivité de se doter d'un outil puissant au service non pas de la seule méthanisation mais de l'ensemble de sa politique énergétique. Et puisque nous réfléchissons à une prise de compétence énergie à VVA, ainsi qu'à d'autres projets de production d'énergie renouvelable sur le bassin, c'est sans doute l'occasion de poser la question de l'outil ;
- enfin, le coût d'un portage mixte via une Société d'Économie Mixte (SEM) par exemple n'est pas celui du projet : il est celui, bien plus réduit, de l'apport en capital à la SEM, capital à calibrer comme une fraction du volume global d'investissement envisagé. C'est de plus un apport unique, qui réduit fortement l'impact sur l'endettement de notre collectivité.

Ce ne sont que quelques arguments dont nous pourrions et dont nous aurons à discuter longuement. Mais je pense qu'il est grand temps de lancer le débat afin d'envoyer un signal clair quant à nos intentions en matière de méthanisation et de politique énergétique ».

► **M. Aurambout** rappelle que l'orientation correspond aux 5 objectifs décrits précédemment, il faut que la commission développement durable travaille sur ces questions.

Par rapport au portage du projet, aucune décision n'a été prise. Les agriculteurs d'Isserpent ont été rencontrés récemment, il y a plusieurs problèmes. Il faut que l'on initie le projet mais les agriculteurs pourraient également porter le projet seuls. Il faut savoir si nous souhaitons être acteurs et réfléchir également au financement et pourquoi pas un financement participatif.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

B/ BILAN INTERMEDIAIRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

► **M. Aguilera** précise que ce rapport sera à faire tous les ans au même titre que le rapport sur le développement durable. Cette année, il est difficile d'établir un rapport deux mois après la mise en place du schéma de mutualisation.

M. Aguilera remercie et félicite les agents concernés par la mutualisation. Les agents ont été fortement sollicités.

M. Aguilera fait une présentation synthétique du document transmis aux conseillers. Le transfert des écoles musicales devrait être validé au 1^{er} septembre 2016 ou au 1^{er} janvier 2017. Cette hésitation de date de transfert est due à un problème administratif. En cas de transfert, une modification des statuts est nécessaire. Vichy Val d'Allier va devoir également faire une modification des statuts en raison de la fusion éventuelle avec la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. Si le transfert des écoles musicales est réalisé au 1^{er} septembre, deux modifications des statuts seront nécessaires. Selon la date choisie, les familles seront préservées par ce changement. Il convient par cohérence, d'effectuer autant que possible une seule modification statutaire.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

C/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Ce rapport sera également présenté tous les ans, il s'agit d'une nouveauté depuis 2016.

► **M. Aguilera** fait une présentation synthétique du document « Rapport 2015 en matière d'égalité femmes – hommes ».

Au niveau de VVA, l'égalité femmes hommes est une réalité dans les effectifs, les fonctions, et les rémunérations comme en atteste le rapport adressé aux conseillers.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

D/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

► **M. Aguilera** fait une présentation synthétique des éléments financiers puisque le document a été examiné, dans son intégralité, par la commission n°5, il y a quelques jours. Il s'agit d'orientations budgétaires pour 2016 et d'une prospective jusqu'en 2020 même s'il faut être prudent pour la période post 2017 en raison des incertitudes sur les dotations de l'Etat.

M. Aguilera remercie tout d'abord ses collègues Vice-Présidents ainsi que les services de VVA pour leur travail dans la recherche d'économies. Il va falloir encore trouver des nouvelles sources d'économies pour 2017 pour compenser la baisse des recettes.

M. Aguilera souligne que les efforts de gestion réalisés en 2014 et 2015 sont avérés par les comptes administratifs.

Néanmoins l'Etat a placé VVA en réseau d'alerte au titre de ses ratios d'endettement 2013/2014.

Pour investir il faut emprunter, or pour emprunter il faut maintenir une épargne correcte d'où la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement au même niveau que la baisse des dotations de l'Etat.

Il est proposé un programme d'investissement ambitieux conforme au projet d'agglomération voté en juin 2015.

A l'issue de cette présentation, **M. le Président** déclare le débat ouvert et propose la parole aux Conseillers Communautaires.

► **M. Pommeray** a une seule question : VVA avait assigné Dexia au contentieux en 2012 auprès du TGI de Nanterre. Il n'a pas été proposé au Conseil Communautaire une sortie non contentieuse des emprunts toxiques même s'il y a une prévision de 100 000 € d'inscrite au budget. La solution transactionnelle est-elle à l'étude et si oui quel est le calendrier prévisionnel ?

► **M. le Président** indique qu'il est partisan de la solution transactionnelle. Le problème du contentieux, c'est que comme tout contentieux, son issue est incertaine.

La structure des emprunts de VVA n'a pas fait preuve de sa toxicité contrairement à d'autres collectivités. Il souhaite proposer pour VVA à court ou moyen terme de sortir de façon transactionnelle, car du jour au lendemain les taux peuvent augmenter.

Le budget sera voté au Conseil Communautaire du 24 mars 2016.

POLE RESSOURCES INTERNES

N°5 - FONDS INTERCOMMUNAL DE COHESION TERRITORIALE (FICT 2015-2020) - 2^{EME} PROGRAMMATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la volonté de Vichy Val d'Allier de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire, et au regard des dossiers de demande déposés par les communes de Billy, Bost, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Hauterive et Magnet, le Conseil Communautaire propose d'aider ces communes.

► **M. Lovaty** informe l'assemblée que le projet de Creuzier-le-Neuf n'est pas un projet concret de la commune mais un projet de M. le Maire. Il n'y a pas de création de classe et la directrice de l'école ne souhaite pas la création d'une salle complémentaire. Ce projet est prématuré. Il votera contre cette délibération car les fonds doivent être utilisés correctement et il tient à s'excuser auprès des autres communes du choix de son vote.

► **M. Aguilera** rappelle le processus pour engager la dépense, il est nécessaire d'obtenir une délibération du conseil municipal pour que le FICT puisse être versé. Ce dossier sera donc nécessairement examiné en Conseil Municipal.

► **M. Pommeray** propose de démembrer la délibération pour que M. Lovaty et sa collègue n'aient pas à voter contre la délibération complète.

► **M. le Président** accepte cette proposition qu'il suggère à l'Assemblée. Deux votes sont donc réalisés :

Le 1^{er} vote pour les 6 projets des communes Billy, Bost, Cognat-Lyonne, Hauterive et Magnet. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces 6 projets pour un montant de 323 830 €.

Le 2^{ème} vote pour le projet de Creuzier-le-Neuf : le Conseil Communautaire, a adopté à la majorité des suffrages exprimés la délibération (2 votes contre M. Lovaty et Mme Paglia).

POLE TECHNIQUE

N°6 - MARCHES PUBLICS – ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES DE TRAVAUX DE RENOVATION ET AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES (rapporteur M. Michel Guyot)

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 20 janvier 2016 pour l'attribution 13 accords-cadres en vue de petits travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communautaires pour un montant annuel maximum de 1 155 000 € HT, et l'avis de la Commission Marchés publics réunie le 17 février 2016 sur le rapport d'analyse des offres en vue de l'attribution des accords-cadres précités dont la durée est de un an reconductible trois fois, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer chacun des accords-cadres aux entreprises référencées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- de déclarer le lot 9 infructueux,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer les accords-cadres correspondants et tout document à intervenir permettant d'achever la procédure.

POLE VIE SOCIALE ET UNIVERSITE

N°7 – JEUNESSE - POINT INFORMATION JEUNESSE - CONVENTION PORTANT SUBVENTION (rapporteur M. Alain Dumont)

L'engagement contractuel liant Vichy Val d'Allier et le Point Information Jeunesse arrivant à expiration, et considérant la volonté de Vichy Val d'Allier de soutenir le Point Information Jeunesse pour les années 2016 à 2018, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de subventionnement 2016-2018 et attribue une subvention de fonctionnement de 102 000 € à l'association au titre de l'année 2016. Mandat est donné à M. le Président pour signer au nom de la Communauté d'Agglomération la convention précitée,

N°8 – ENFANCE - ACCUEILS DE LOISIRS - CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESPINASSE-VOZELLE (rapporteur M. Alain Dumont)

L'accueil de loisirs d'Espinasse-Vozelle accueille des enfants pour le compte de Vichy Val d'Allier depuis 2009, pour les séjours au mois de juillet. Les familles bénéficieront des mêmes tarifs que sur les autres structures de Vichy Val d'Allier. Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la Convention avec la commune d'Espinasse-Vozelle représentée par son maire, pour l'accueil de 5 enfants maximum, pour les périodes de petites vacances et 12 enfants maximum pour le séjour de juillet.
- d'autoriser le versement par Vichy Val d'Allier de 27 € par journée enfant réalisée à la Commune d'Espinasse-Vozelle, sur présentation d'une facture pour chaque période.

N°9 – SPORT - TARIFICATION OPEN DE FRANCE 2016 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la volonté partagée des élus de l'agglomération et de la Société Nat'Event Organisation de rendre l'évènement plus accessible à l'ensemble de la population, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la reconduction des tarifs 2015 pour l'édition 2016, à savoir :

- Plein tarif : 15 € / jour
- Tarifs jeunes (≤ 14 ans) : 10 € / jour
- Pass 2 jours adultes : 25 €
- Tribu (≥ 5 personnes) : 10 € / personne / jour
- Licenciés : 10 € / jour

N°10 – COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE 2015/2020 - MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS (rapporteur Mme Annie Corne)

Vu le contrat de ville signé le 2 octobre 2015 portant notamment sur une géographie prioritaire redéfinie (deux quartiers prioritaires : ① les Ailes – ② Cœur d'Agglo), et sur un objectif fort de participation des habitants traduit par la volonté de créer 4 conseils citoyens sur notre territoire, à savoir :

- un pour le quartier des Ailes/Port Charmeil,
- deux pour le quartier « cœur d'agglo » (un pour la partie vichyssoise, l'autre pour la partie cussétoise),
- un pour les quartiers de Bellerive/Allier à la demande de la commune, (celui-ci n'était pas obligatoire en raison de la sortie de la géographie prioritaire de ces quartiers qui désormais sont placés en « veille active »).

Considérant la nécessité de mettre en place les conseils citoyens conformément au cadre de référence édité par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) sur la base de deux collèges constitués en nombre égal et sur la base du volontariat des habitants :

- le collège « associations et acteurs locaux »,

- le collège « habitants » prenant en compte l'exigence de parité femmes/hommes.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de définir la composition des 4 conseils citoyens de l'agglomération de Vichy de la manière suivante :

Quartiers politique de la ville	Associations & acteurs locaux	Habitants	
		hommes	femmes
Les Ailes	16	8	8
Cœur d'agglomération/Vichy	14	7	7
cœur d'agglomération/Cusset	10	5	5
total	40	20	20
<i>Quartiers de veille</i>			
Bellerive/Allier	8	10	11

► **M. Skvor** fait remarquer qu'il était déjà intervenu lors du vote sur le Contrat de Ville en octobre dernier, soulignant combien l'usine à gaz de ce document risquait d'accoucher d'une souris, si la démarche n'était pas accompagnée d'une véritable volonté politique.

« Je crois que nous sommes ici confrontés à la même question. Il ajoute :

Il s'agit en l'occurrence de lancer avec ces Conseils citoyens, une initiative participative afin que les habitants de ces quartiers se réapproprient les décisions qui les concernent au quotidien. C'est tout à fait nouveau et très ambitieux.

On peut penser ce que l'on veut de la participation citoyenne ou démocratique. Personnellement, j'y suis très favorable.

Mais un échec sur ces Conseils citoyens qui serait la résultante d'un manque de pilotage, d'accompagnement ou, à l'inverse, d'un surcroît de tutorat ou de paternalisme serait dramatique pour ce qui est de l'image et des ambitions de la Politique de la Ville.

Je ne suis pas sûr qu'on puisse se le permettre. Et là en l'occurrence, la responsabilité est locale.

Ma question est simple : comment fait-on pour garantir et maintenir dans la durée une authentique participation des habitants de ces quartiers ?

Il faut du renouvellement, de la publicité, de l'ouverture ; tenter de toucher toutes les couches de la population concernée. Comment s'assure-t-on de tout cela ?

La loi mentionnait une possibilité de tirage au sort des participants. Qu'en a-t-il été sur VVA ? Enfin, participer et décider c'est aussi gagner en autonomie : comment aide-t-on ces conseils à gagner en autonomie ? Comment forme-t-on les citoyens à entrer dans le pilotage – on les bombarde dans des COPIL, des COTECH... – de politiques et de procédures administratives complexes ?

C'est assez intimidant plutôt dissuasif.

Vous le voyez, ma question est toujours la même : est-on en mesure d'être à la hauteur de nos ambitions sur ces questions de Politique de la Ville ? ».

► **M. le Président** répond que l'avenir apportera la réponse.

► **Mme Corne** trouve M. Skvor pessimiste, à Cusset des conseils ont été mis en place dans le cadre du PRU et tout fonctionne bien. Il faut rester optimiste.

POLE TERRITOIRES, AMENAGEMENT ET PROSPECTIVES

N°11 - LOGEMENT SOCIAL – GARANTIES D'EMPRUNT DOM'AULIUM – CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS SOCIAUX (TRANCHE 2) AUX AILES / PORT

CHARMEIL A VICHY (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, par délibération n°33 B en date du 11 décembre 2014, avait apporté sa garantie d'emprunt à DOM'AULIM pour le contrat de prêt n° 16348 relatif à la construction de 20 nouveaux logements sociaux (tranche 2) situé à Port-Charmeil à Vichy. Faute d'une demande de versement des fonds dans le délai d'un an, le bailleur a dû signer un nouveau contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est pourquoi, Vichy Val d'Allier est re-sollicité pour le prêt.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 53.33 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°43728, constitué d'une Ligne du Prêt.

N°12 – CREATION D'UNE CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

(rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Mme Cuisset rappelle qu'il s'agit de la loi Alur qui impose la mise en place d'une conférence intercommunale du logement et dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Presles, nous avons l'obligation d'élaborer cette Convention dite d'Equilibre Territorial. Cette conférence intercommunale du logement est chargée d'attribuer les logements sociaux, de définir les modalités de relogement des p des personnes relevant de l'accord collectif conclu avec les bailleurs sociaux (par l'EPCI ou par l'Etat), relevant du droit au logement opposable, et relevant des projets de renouvellement urbain, et modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement sur l'agglomération de Vichy, co-présidée par le représentant de l'Etat dans le département et le Président de Vichy Val d'Allier,
- d'autoriser M. le Président à y associer les personnes morales suivantes, afin qu'il puisse être procédé ensuite à la désignation des membres par arrêté du Préfet de l'Allier,
- d'autoriser le Président à consulter l'ensemble des partenaires locaux mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

N°13 - CCAB SAINT REMY EN ROLLAT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Vu le programme d'aménagement de bourg arrêté par la commune de Saint-Rémy-en-Rollat, le fonds de concours de Vichy Val d'Allier est estimé à 100 925 € se décomposant comme suit :

- 70 000 € au titre de la dotation de base (le projet étant estimé à 1 369 616 €HT), auquel viennent s'ajouter 30 000 € de bonification du fait que le projet contribue, d'une part, à favoriser les déplacements en modes doux (projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre le quartier Piquejalle et le centre-bourg ; création de cheminements pour les piétons dans les rues de la Poste et des Catalpas) et, d'autre part, à soutenir les commerces de proximité (réaménagement de la place de l'Eglise, sécurisation de la traversée piétonne vers la Mairie et la supérette, et requalification de l'entrée de bourg depuis la route de Saint de Pourçain/Sioule à travers le reprofilage de la rue de l'Eglise),
- 925 € au titre de l'étude préalable d'aménagement de bourg (10% du montant HT de l'étude).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder un fonds de concours de 100 925 € à la commune de Saint-Rémy-en-Rollat pour la réalisation de son programme d'aménagement de bourg (925 € au titre de l'étude et 100 000 € au titre des travaux),

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal et seront inscrits de manière pluriannuelle dans l'autorisation de programme N°2041, sous réserve de la décision d'attribution de la subvention sollicitée auprès du Département.

Mandat est donné à M. le Président ou son représentant pour signer le Contrat d'Aménagement de Bourg de Saint-Rémy-en-Rollat, ainsi que tout avenant sans incidence financière pour Vichy Val d'Allier, qui serait lié à la programmation (ordre de réalisation des tranches de travaux) ou qui viserait à acter le montant définitif de subvention du Département.

N°14 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE HAUTERIVE - ACTUALISATION DES TARIFS (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Considérant que la tarification des fluides (eau et électricité) pratiquée sur l'aire d'accueil de Hauterive n'inclut pas l'abonnement et les diverses taxes, et qu'elle est inférieure par conséquent aux tarifs pratiqués sur les autres aires du département de l'Allier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de répercuter le coût de l'abonnement dans la facturation des fluides et consécutivement d'approuver la modification des tarifs des fluides pratiqués sur l'aire d'accueil de Hauterive portant à 0.19 € le kw/h le tarif de l'électricité, et à 1.90 €/ m3 le tarif de l'eau, dès le 1er mars 2016.

Mandat est donné à M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer les différents documents afférents à cette décision.

POLE ENVIRONNEMENT, MOBILITES DURABLES

N°15 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA MISE EN VALEUR DU SICHON EN CŒUR URBAIN (rapporteur M. Michel Guyot)

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 16 février 2016 d'attribuer l'accord-cadre relatif à l'aménagement de l'axe Sichon dans la traversée du cœur urbain au groupement présenté par AXE SAONE (mandataire)/ BIOTEC / EGIS France / EGIS MOBILITE / Laurent JANOIR (sous-traitant), et que le montant dudit marché subséquent reste dans l'enveloppe financière maximale de 500 000 € HT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de l'accord-cadre susvisé,
- d'approuver l'attribution du premier marché subséquent conformément à la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la commande publique à signer l'accord-cadre et le premier marché subséquent tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres.

N°16 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LE PARC NATUREL URBAIN DE PORT CHARMEIL

(rapporteur M. Michel Guyot)

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 16 février 2016 d'attribuer l'accord-cadre relatif à l'aménagement du parc naturel urbain de Port Charmeil au groupement présenté par AXE SAONE (mandataire)/ BIOTEC/ SAFEGE / CITEC / Laurent JANOIR (sous-traitant), et que le montant dudit marché subséquent reste dans l'enveloppe financière maximale de 500 000 € HT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de l'accord-cadre susvisé,
- d'approuver l'attribution du premier marché subséquent conformément à la décision de la commission d'appel d'offres,

- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la commande publique à signer l'accord-cadre et le premier marché subséquent tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres.

N°17 - DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE CUSSET – REDEVANCE DE DEPOT DES DECHETS - AJUSTEMENT DES TARIFS POUR LES ARTISANS, COMMERCANTS ET SERVICES MUNICIPAUX – 2016 (rapporteur M. André Crouzier)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir la gratuité pour les particuliers et de fixer des tarifs applicables au 1^{er} mars 2016 aux artisans, commerçants et services techniques municipaux (hors les cas particuliers précisés au règlement intérieur pour ces derniers) et correspondant au type de véhicule utilisé pour l'apport des déchets, comme suit :

Principe général : Gratuité dans le seul cas d'apports à 100 % composés de l'une des catégories de déchets triés suivantes : papiers, cartons, verres recyclables, polystyrène, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux, Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), Pneus.

Pour les apports d'autres déchets ou pour ceux indiqués ci-avant non triés, les tarifs seraient les suivants :

- Voitures particulières avec ou sans remorque : 17.95 € par dépôt
- Véhicules de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) < 3.5 t (hors véhicules à plateau) : 36.85 € par dépôt
- Véhicules de PTAC < 3.5 t avec remorque et camions « plateau » avec ou sans remorque : 53.30 € par dépôt
- Huiles végétales (de friture) : 1.46 € par kg
- Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : 1.46 € par kg

L'ensemble de ces tarifs étant toutes taxes comprises dont TVA au taux en vigueur.

N°18 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE VICHY VAL D'ALLIER ET L'ASSOCIATION « PAIN CONTRE LA FAIM » - ANNEE 2016 (rapporteur M. André Crouzier)

Considérant que dans le cadre d'une activité d'insertion sociale et conformément à ses statuts, l'Association Pain Contre la Faim procède sur le territoire communautaire à la collecte du carton auprès de certains professionnels, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le principe du versement d'une subvention à l'Association Pain Contre la Faim à hauteur de 50,30 € / t collectée, dans la limite de 140 tonnes/an soit 7042 €/an.

Mandat est donné au Président ou au Vice-Président délégué pour signer la convention de subventionnement pour une durée d'un an avec l'Association pain contre la Faim et tout document à intervenir dans le cadre de son exécution.

QUESTIONS DIVERSES

► **Mme Baur**y aimerait être rassurée par rapport aux abattoirs, et particulièrement celui de Vichy-Rhue, car plusieurs citoyens s'interrogent sur les pratiques de traitement des animaux.

► **M. Gaillard** précise que les services vétérinaires sont très présents au sein de l'abattoir de Vichy Val d'Allier. Il est exploité de façon exemplaire. De plus, un investissement de 600 000 € va être réalisé pour améliorer l'accueil des animaux.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents puis lève la séance plénière 19 h 50.

Le Président
Claude MALHURET